JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/10/07/2021205192/justel

Dossier numéro : 2021-10-07/08

Titre

7 OCTOBRE 2021. - Arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'approbation profils métiers et de formation produits par le Service francophone des Métiers et des Qualifications aux 2ème et 3ème trimestres 2021

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 04-11-2021 page : 111144

Entrée en vigueur : 14-11-2021

Table des matières

Art. 1-16

Texte

Article 1er. Le Gouvernement wallon approuve la révision des profils métier et de formation du monteur/monteuse en chauffage et sanitaire (SANI.CHAUF-mont-V02-2021), tels que validés par la ChaCA en séance du 11 juin 2021.

Art. 2. Le Gouvernement wallon approuve la révision des profils métier et de formation du gouvernant/gouvernante d'étage (HOUSE-gouv.et-V02-2021, tels que validés par la ChaCA en séance du 17 septembre 2021.

Art. 3. L'approbation des profils révisés repris en article 1er et article 2 abroge de facto leur précédente version.

Art. 4. Le Gouvernement wallon approuve les profils de métier et de formation du conducteur/conductrice poids lourd (COND.REM-poids.lourd-V01-2021), tels que validés par la ChaCA en séance du 11 juin 2021.

Art. 5. Le Gouvernement wallon approuve les profils de métier et de formation du conducteur/conductrice poids lourd dans le commerce de combustibles et matières liquides dangereuses (COND.REM-combust-V01-2021), tels que validés par la ChaCA en séance du 11 juin 2021.

Art. 6. Le Gouvernement wallon approuve les profils de métier et de formation du chauffeur/chauffeuse d'autobus et autocar (COND.REM-autocar.bus-V01-2021), tels que validés par la ChaCA en séance du 11 juin 2021.

Art. 7. Le Gouvernement wallon approuve les profils de métier et de formation du chauffeur/chauffeuse de taxi et véhicule de location (COND.REM-taxi.vlc-V01-2021), tels que validés par la ChaCA en séance du 11 juin 2021.

Art. 8. Le Gouvernement wallon approuve les profils de métier et de formation du chauffeur/chauffeuse de courrier express (COND.REM-cour.exp-V01-2021), tels que validés par la ChaCA en séance du 11 juin 2021.

Art. 9. Le Gouvernement wallon approuve les profils de métier et de formation de l'électricien/électricienne de maintenance industrielle (MAINT.INDU-elec-V01-2021), tels que validés par la ChaCA en séance du 11 juin 2021.

Art. 10. Le Gouvernement wallon approuve les profils de métier et de formation de mécanicien/mécanicienne de

 Copyright Moniteur belge